

Séance publique du 12 juin 2006

Délibération n° 2006-3436

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Dardilly

objet : **ZAC du Paisy - Approbation du bilan de clôture - Suppression de l'opération**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de sa séance du 20 décembre 1990, le conseil de Communauté créait et approuvait les modalités de réalisation de la ZAC Parc du Paisy à Dardilly. L'acte de création et le dossier de réalisation faisaient par la suite l'objet d'une modification, approuvée par le conseil de Communauté par délibération n° 1994-5473 en date du 26 septembre 1994.

Par cette même délibération, la Communauté urbaine confiait la réalisation de cette opération à la Serl, par voie de concession signée le 8 novembre 1994, pour une durée de quatre ans. Par trois avenants successifs, la convention de concession a été modifiée et prorogée jusqu'au 8 novembre 2001.

Par délibération n° 2001-0292 en date du 5 novembre 2001, le conseil de Communauté approuvait les modalités définies dans le protocole de liquidation, pour un objectif de clôture de cette opération au 8 novembre 2002, échéance prorogée jusqu'au 8 novembre 2003 par avenant en date du 18 février 2003.

L'objectif de cette opération d'aménagement, couvrant une superficie de six hectares, visait à :

- développer un parc d'activités sur 4,8 hectares permettant de renforcer le dynamisme de Techlid,
- maîtriser la transition d'un urbanisme de parc d'activités à un milieu rural à préserver,
- préserver sur 1,2 hectare, les pentes d'un vallon naturel qui s'inscrit dans le réseau des vallons de l'ouest lyonnais.

Le programme de construction initial prévoyait la réalisation de locaux d'activités artisanales et industrielles principalement répartis sur des petits lots de 1100 à 2400 mètres carrés, selon le coefficient d'emprise au sol de 0,5 autorisé par le plan d'occupation des sols (POS) dont le règlement a été maintenu sur le périmètre de la ZAC. Il est aujourd'hui entièrement terminé et a permis l'implantation de dix-neuf entreprises.

Les aménagements figurant au programme des équipements publics (PEP), détaillés ci-après, ont été également entièrement réalisés :

- voie de desserte reliant la place du Paisy, en amont sud, au chemin de Moulin Carron, en aval nord,
- aménagement de surface de la place et du terre-plein central du carrefour giratoire du Paisy.

Les formalités de remise d'ouvrage aux collectivités et les régularisations foncières ont été effectuées.

L'aménageur a communiqué son bilan de clôture définitif approuvé par son commissaire aux comptes en date du 18 novembre 2004. Ce bilan fait apparaître un montant de dépenses de 1 989 876,21 € et un montant de recettes de 2 080 463,99 €, soit un solde positif de 90 587,78 € qui sera reversé à la Communauté urbaine.

Compte tenu de l'achèvement du programme de construction et du PEP, et conformément à l'article R 311-12 du code de l'urbanisme, il convient donc procéder à la suppression de la ZAC du Parc du Paisy.

Il est également proposer de donner quitus à l'aménageur, et de procéder à l'encaissement du solde positif de l'opération sur le budget principal de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Prononce la suppression de la ZAC du Parc du Paisy à Dardilly.

2° - Approuve le bilan de clôture arrêté le 18 novembre 2004 et présenté par la Serl pour la concession qui lui a été confiée en vue de la réalisation de ladite ZAC.

3° - Donne quitus à la Serl.

4° - Autorise la perception de l'excédent constaté d'un montant de 90 587,78 €.

5° - La recette correspondante sera encaissée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercice 2006 - compte 741 800 - fonction 824 - opération 224.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,